République Française Département : LOIRE Arrondissement : Roanne CHAMPOLY - COMMUNE

Procès-verbal

Le jeudi 11 avril 2024 à la mairie, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Evelvne CHAUX.

Secrétaire de la séance : Sylviane DONJON

Présents : Ingrid MEUNIER, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX, Sylviane DONJON

Représentés : Serge DUMAS représenté par Evelyne CHAUX, Delphine LORON TRAVARD représentée

par Mathieu VERDIER

Absents et excusés : Maud BATTANDIER, Pierre-Antoine DEJOB

Ordre du jour :

Approbation du CFU 2023 : Commune
Approbation du CFU 2023 : Assainissement
Budget primitif 2024 : Commune
Budget primitif 2024 : Assainissement

- Travaux du terrain de foot

Délibérations du conseil :

Vote du compte administratif 2023 : fonctionnement (N° DE 018 2024)

Résultat déficitaire d'investissement de - 35 354.42€

Résultat excédentaire de fonctionnement de 132 947.59€

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHAMPOLY 2023 (N° DE 021 2024)

Résultat déficitaire d'investissement de -5 123,30 €

Résultat déficitaire de fonctionnement de -705.36€

Délibération : adoptée

<u>Le budget primitif - CHAMPOLY 2024</u> (N° DE_023_2024)

Le budget primitif est de :

Section de fonctionnement : 652 032.97 €
Section d'investissement : 300 549.13 €

Délibération : adoptée

<u>Le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHAMPOLY 2024</u> (N° DE_022_2024)

Le budget primitif est :

Section de fonctionnement : 33 111.11 €
Section d'investissement : 21 055.31 €

Délibération : adoptée

Travaux du terrain de foot (N° DE 008BIS 2024)

Annule et remplace la délibération 008 2024

Madame le Maire explique que le terrain de foot de la commune est de plus en plus défectueux, la commission de sport a rencontré les clubs USU et les Bois Noirs pour un point.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise COSEEC pour un montant de 2856.00€ HT soit 3 355.20€ TTC.

Le club de foot USU est d'accord pour prendre 1 500€ à sa charge.

Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- SIGNER le devis de cette entreprise pour faire les travaux
- ACCEPTER que le club de foot USU participe au financement des travaux pour 1 500€
- AUTORISE Madame le Maire a informé les clubs de foot que le terrain sera non praticable jusqu'au 1er mars 2025, selon la météo.

Délibération : adoptée